



## Retraite : Valeur du point revenu moyen par tête, le flou du gouvernement

---

Mémo N° 37

Pour la CGT, il n'y a aucune logique à vouloir traiter de la même façon des salariés dont la rémunération et le déroulé professionnel dépend d'une relation contractuelle, des agents publics dont la carrière et l'évolution des rémunérations sont régies par des missions de service public, et des professions où il n'y a pas de salaire mais un revenu lié aux bénéfices de l'activité.

Le gouvernement répète à qui veut l'entendre qu'il consulte de toutes parts depuis deux ans pour l'élaboration de son projet de loi sur les retraites. Pourtant, le flou demeure toujours sur de nombreux points essentiels comme l'indicateur sur lequel serait indexée la valeur des points, rien que ça...

### Un flou qui nuit à l'évaluation

Dans son projet de loi, le gouvernement prévoit de revaloriser ces points sur la base du « revenu moyen par tête » qu'il dit « en moyenne supérieure à l'inflation ». Le gouvernement avance cela sans aucune base empirique puisque cet indicateur n'existe pas encore ! C'est bien présomptueux de la part du gouvernement de penser que nous le croirons sur parole lorsqu'il annonce que cet indicateur sera bénéfique pour tous.

L'opacité qui règne autour de cet indicateur n'est qu'un nouvel enfumage du gouvernement et une énième preuve d'amateurisme. Il est étonnant que l'Insee n'ait pas été associé aux discussions autour de cet indicateur en toute transparence. Cela aurait pu permettre d'avoir des estimations fiables de ce que donnerait l'indexation sur cet indicateur. C'est une nouvelle preuve de l'insincérité de l'étude d'impact, puisque l'hypothèse d'indexation qui y est faite ne correspond pas à ce qu'elle devrait être.

Amateurisme ou volonté d'empêcher une évaluation digne de ce nom des conséquences potentielles de son projet ? Difficile de trancher, sans doute est-ce les deux « en même temps ».

### Que contiendra-t-il vraiment ?

Ce n'est qu'en commission à l'Assemblée Nationale que le rapporteur du projet de loi s'est rendu compte que le terme de « revenu moyen par tête » pouvait inclure les dividendes, ce qui, du fait de l'appétit insatiable des actionnaires ferait évoluer trop rapidement cet indicateur à son goût. La majorité gouvernementale s'est donc

## *Mémo du Pôle Eco*

empressée d'ajouter le terme « activité » puisque, rappelons-le si besoin, les dividendes ne sont que la rente du capital et non des revenus d'activité.

La question sur la manière de prendre en compte les revenus des indépendants se pose également. En effet les salarié.es « ubérisés.es » de plus en plus nombreux et dont le revenu par tête est faible risqueraient d'affaiblir fortement un revenu moyen par tête tel que prévu par le gouvernement.

Les questions qui restent en suspens sur ce point et l'impréparation du gouvernement en amont, alors que nous disposons de services statistiques publics compétents et indépendants, sont révélateurs de la méthode gouvernementale. Une nouvelle preuve qui démontre la volonté de ce gouvernement de faire une réforme budgétaire des retraites au service des marchés financiers et des employeurs.

La CGT continue donc d'exiger l'abandon de ce projet de réforme, et le maintien et l'amélioration de notre système de retraite actuel.

Montreuil, le 13/02/2020